

Compétences : Latin (deuxième et troisième degrés)

Le deuxième degré

En fin de quatrième, l'élève doit être capable de :

1. Rédiger, en français correct, une traduction d'un extrait d'auteur latin en mobilisant ses connaissances de la langue et en utilisant à bon escient toute autre information disponible.
2. Énoncer et préciser les liens logiques présents dans les structures morphosyntaxiques, qui expriment la pensée de l'auteur d'un texte latin inconnu ou travaillé en classe.
3. Communiquer par écrit ou oralement une synthèse personnelle relative à un aspect spécifique et significatif de la civilisation latine.

Le troisième degré

En fin de sixième, l'élève doit pouvoir :

1. Rédiger, en français correct, une traduction d'un extrait d'auteur latin en mobilisant ses connaissances de la langue et en utilisant à bon escient toute autre information disponible.
2. Présenter, par écrit ou oralement, une approche originale de textes latins travaillés en classe ou inconnus, en appuyant chaque articulation de sa démarche tant sur des éléments textuels précis que sur toute autre information disponible.
3. Communiquer par écrit ou oralement une synthèse personnelle qui confronte un aspect spécifique et significatif de la civilisation latine à des documents caractéristiques d'une époque et d'une culture.